



Prélèvement sauvage d' ada

Par **Lazare**, le **09/09/2010 à 12:03**

Bonjour,rnrnLa société de location de véhicule ADA, s'est permise, suite soit disant à une erreur de TPE, de prélever sur mon compte la somme de 1600 €. J'avais loué en décembre 2009 un véhicule dans leur agence de Senlis et de ce fait laissé une emprunte de ma carte bancaire en caution. ADA ne prend pas la peine de prévenir ses clients de sa prétendu erreur. Lorsque je les ai contacté le 18 août 2010 à mon retour de vacances, il m'ont demandé de justifier le prélèvement en leur apportant la preuve de leur erreur. Depuis toutes mes relances sont sans réponses. Les différentes personnes que j'ai pu avoir sont visiblement complètement indifférentes à ce problème et leur responsable est injoignable. j'ai tenté d'utiliser la messagerie électronique mais là aussi je n'ai pas de retour. J'ai contacter le siège social d'ADA à Paris, sans plus de résultat.rnPourriez m'indiquer la marche à suivre afin que je puisse récupérer la somme prélevée ainsi que les frais bancaires associés, car comme vous pouvez l'imaginer l'opération n'est pas gratuite. Pour moi cela s'apparente à du vol.rnrnMerci pour votre retour

Par **amajuris**, le **09/09/2010 à 12:54**

bjr,rnfaites leur une LRAR de mise en demeure avec menace de poursuite devant le juge de proximité en cas d'inaction.rncdt

Par **Lazare**, le **09/09/2010 à 13:29**

Merci pour votre conseil,rnrnCordialementrnrnP.Lazare